

Règlement du SEMI-EDEN de L'ASPTT GRAND PERIGUEUX Athlétisme le 02 avril 2017

Cette manifestation est inscrite au calendrier des Courses Hors Stade de la Dordogne.

Elle est donc soumise au règlement de la Commission Nationale des Courses Hors Stade.

1-Course à pied individuelle sur la distance du semi-marathon Ou par relais de 2 coureurs (2 x 10.550 km)

Cette épreuve est ouverte aux catégories juniors à vétérans le départ est fixé à 9h30 sur la piste du stade municipal.

Les participants du semi-marathon individuel enchainent les 2 tours d'un circuit de 10.550 km et seront dirigés à la fin de leur deuxième tour vers la ligne d'arrivée finale.

Le passage des relais se fera sur la ligne de départ pour le semi à deux

1-Course populaire sur 5km ouverte à tous des catégories minimales à vétérans, départ à 9h40 stade municipal une boucle spécifique avec retour au niveau du pont Paul Bert.

ATTENTION : Pour pouvoir s'inscrire, vous devez obligatoirement fournir avec votre inscription. www.chronom.org

- Soit une photocopie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an,
- Soit une licence Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise, Pass-Running délivrée par la FFA, ou délivrée par la FFTRI, la FFCS, la FFPM et la FSASPTT.
- Soit une licence délivrée par la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP avec mention de la non contre-indication à la pratique de la course à pied apparaissant de façon précise sur la licence.
- Toute personne qui s'inscrit à une épreuve, assure d'être suffisamment entraînée.
- L'inscription à une des épreuves implique l'acceptation du règlement sans restriction.

Inscriptions : (limitées à 200 équipes et 150 individuels sur semi) et (150 concurrents sur la course de 5 km)

Le tarif est fixé à 20 Euros par équipe pour le SEMI EDEN (relais) et 15 Euros pour le SEMI INDIVIDUEL.

5 Euros pour la course populaire 5 km

Inscription conseillée sur le site : www.chronom.org jusqu'au 29 mars 2017

Retrait des dossards et inscriptions possibles (dans la limite des dossards disponibles) le samedi 1er avril de 15h à 18h au stade municipal.

Retrait des dossards également le dimanche 02 avril au stade municipal de 7h45 à 9h. (Aucune inscription le dimanche)

Assurance :

L'organisation est couverte par un contrat souscrit auprès de la GMF N° : **S019128.021C**

Les concurrents licenciés sont couverts par leur licence, il convient aux non licenciés de s'assurer personnellement.

Droit à l'image :

Les participants accordent à l'organisateur la possibilité d'utiliser photos et films de la course à des fins promotionnelles sans contrepartie et sans limite de durée.

Obligations liées à la loi Informatique et Libertés :

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite

« Informatique et libertés », chaque organisateur de courses Hors Stade s'engage à informer les participants à leur compétition que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme.

Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : cil@athle.fr

Classement & Catégories:

- 1 classement catégoriel sur le semi individuel.

- 3 catégories seront classées: Femmes, Mixtes et Hommes pour l'épreuve en relais

- 1 classement catégoriel individuel sur 5 km populaire.

Récompenses: à 12h au stade municipal.

Course en équipes : Récompenses aux 3 premières équipes de chaque catégorie (Femmes, Mixtes et Hommes)

Récompense au témoin ou déguisement le plus original.

Semi individuel : Récompense aux 3 premiers scratch (H&F) et au vainqueur J.E.S.V1.V2.V3.V4 (F & H)

5 km populaire : Récompense aux 3 premiers scratch (H&F) et au premier minime et cadet (H&F)

Lot souvenir à tous les participants.

Renseignements :

Site : perigueux-athletisme.asptt.com Tel: 05 53 03 50 60 - 06 70 24 07 72 - 06 44 08 86 56